

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Place 19 7850 Enghien Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
19/11/2024

📅 Prochaine visite avant le:
19/11/2025

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	Place 19
Adresse	Place 19 7850 Enghien Belgique

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Place 19 7850 Enghien Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	20 259 294
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Trois chambres

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	20 259 294
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	27A 3P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	14,79
Description de l'installation	Coffret1: hall d'entrée Coffret2: hall de nuit

Tableau(x) électrique(s)

Nombre	Protection	Section	Référence tableau
1	300mA	10	1
11	20A	2,5	1
2	3p25A	4	1
1	30mA	2,5	1
7	20A	2,5	1

Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-030/6158047

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	14,79
Isolement ($M\Omega$)	0,11
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
C. Liaisons équipotentielles		
	Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
	Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.	(L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3:4.4.1.1.;4.4.1.5.;4.4.4.2.)
G. Conducteur de protection		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
H. Code couleurs et canalisations		
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
	Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.)	L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4

Libellé	Référence
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.	RDE7
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
Il est possible de que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.	RDE44
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

--

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

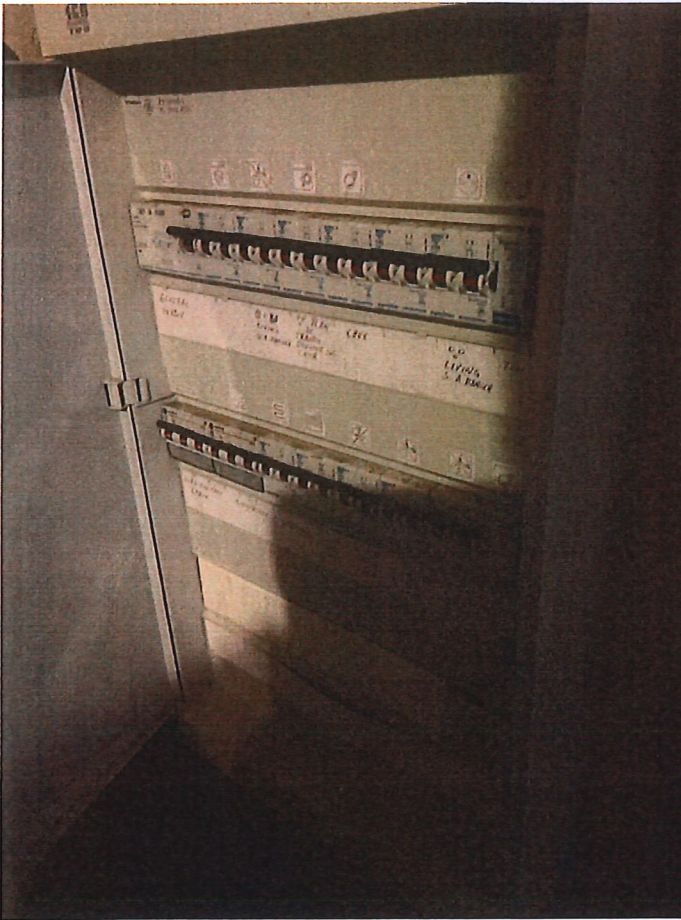


Tableau 1

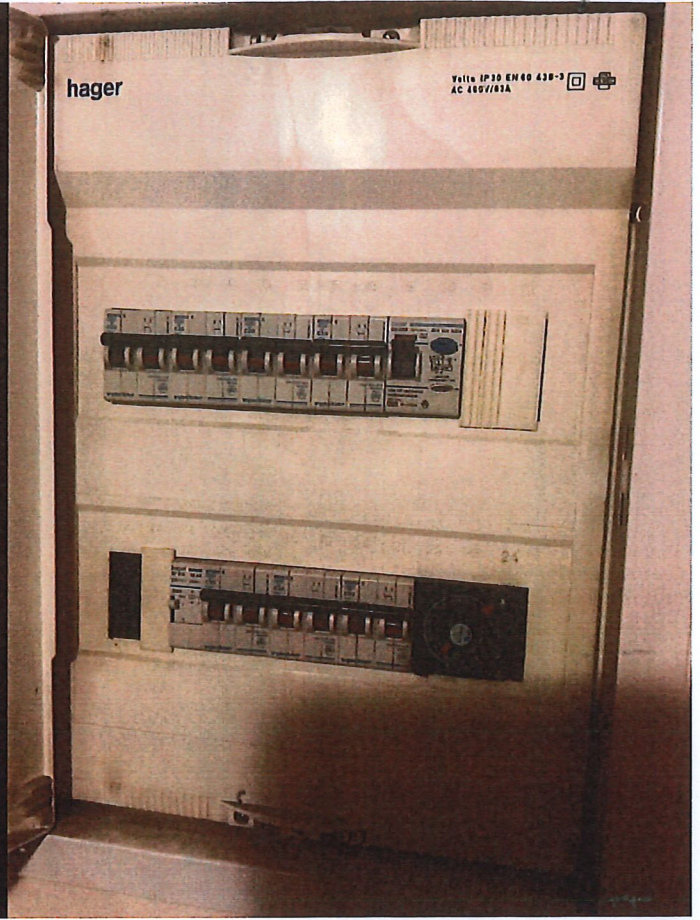


Tableau 2

Libellé

Photo

Libellé

Photo

Veillez supprimer ou isoler les câbles non utilisés



Libellé

Photo

Veillez effectuer les livraisons
équipotentiels principales



Veillez effectuer les livraisons
équipotentiels supplémentaires



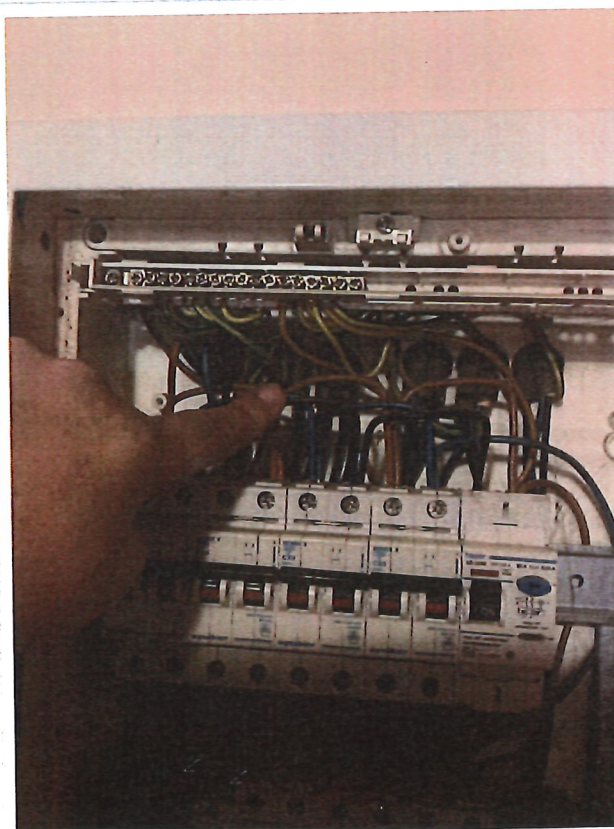
Libellé

Photo

Veillez fixer et protéger les canalisations et les appareillages



Veillez augmenter la section de repiquage des disjoncteur de protection



Libellé

Photo

Veillez améliorer l'isolation de l'installation électrique

